

Allocation de rentrée scolaire (**Ars**), versement à partir du **18 Août**.



Profitez de l'été, la Caf s'occupe de la rentrée !

L'allocation de rentrée scolaire (Ars) [est versée sous conditions de ressources](#) pour vos enfants écoliers, étudiants ou apprentis âgés de 6 à 18 ans. Elle vous aide à assumer le coût de la rentrée.

Pour la rentrée 2016, vous pouvez en bénéficier pour vos enfants nés entre le 16 septembre 1998 et le 31 décembre 2010 inclus, et pour chaque enfant plus jeune déjà inscrit en CP.

- **16 - 18 ans : déclarez sa scolarité en ligne**

Pour vos enfants nés entre le 16 septembre 1998 et 31 le décembre 2000 inclus, vous devez confirmer en ligne qu'ils sont toujours scolarisés, étudiants ou en apprentissage pour la rentrée 2016. Plus besoin d'envoyer un certificat de scolarité, rendez-vous dans [votre espace Mon Compte](#) ou sur [votre appli mobile « Caf – Mon Compte »](#). La Caf vous contacte en juillet par mail ou courrier pour vous inviter à effectuer cette démarche.

PRATIQUE :

Pour bien préparer la rentrée, vous pouvez bénéficier de l'Ars dès fin août si vous faites la déclaration en ligne avant.

- **6 - 15 ans : c'est automatique**

Pour vos enfants nés entre le 1er janvier 2001 et le 31 décembre 2010 inclus, la Caf vous verse automatiquement l'Ars fin août si vous remplissez les conditions.

- **Moins de 6 ans : envoyez un certificat de scolarité**

Si votre enfant n'a 6 ans qu'en 2017 mais rentre déjà en CP cette année, vous pouvez bénéficier de l'Ars pour lui : vous devez récupérer un certificat de scolarité auprès de son école puis l'envoyer à votre Caf.

A SAVOIR :

Si vous n'êtes pas encore allocataire, vous pouvez peut-être bénéficier de l'Ars : [téléchargez le formulaire](#). Adressez-le complété et signé à la Caf de votre département.

Cette année, l'allocation de rentrée scolaire est de :

363 € pour les enfants de **6 à 10** ans
383 € 03 pour les enfants de **11 à 14** ans
396 € 29 pour les enfants de **15 à 18** ans

L'allocation de rentrée scolaire est versée à partir du **18 août 2016**.